



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Daniel Rathé, député de Blainville

M É M O I R E

Présenté à la
Commission de l'Assemblée nationale
dans le cadre de l'étude du rapport préliminaire de la
Commission de la représentation électorale du Québec

Québec
14 septembre 2010

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Présentation.....	3
Mise en contexte.....	3
Position du député.....	3
Propositions du député.....	5
Conclusion.....	6
Annexe 1 Nombre d'électeurs dans Blainville et Masson	7
Annexe 2 Perspectives démographiques des MRC du Québec.....	8
Annexe 3 Carte de la circonscription de Blainville.....	11
Annexe 4 Mémoire de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines.....	12
Annexe 5 Répartition des électeurs dans les Basses-Laurentides...	16

PRÉSENTATION

Le présent mémoire a été conçu par Daniel Ratthé, député de Blainville, et se veut un résumé de son intervention dans le cadre de l'étude de la proposition révisée de la Commission de la représentation électorale (CRÉ) par la Commission de l'Assemblée nationale tenue les 14 et 15 septembre 2010.

MISE EN CONTEXTE

En date du 20 août 2010, la circonscription de Blainville comptait 60 070 électeurs, dépassant de 29% la moyenne provinciale fixée à 46 411 électeurs par circonscription.¹ La circonscription est donc en situation d'exception, c'est-à-dire qu'elle se situe au-delà du seuil maximal autorisé (+25%). La révision des limites de la circonscription s'avère par conséquent nécessaire et une réduction du nombre d'électeurs est inévitable.

Afin de remédier à cette situation, la CRÉ a proposé, dans son rapport préliminaire du 12 mars 2008, que la ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit retirée de la circonscription de Blainville (alors en situation critique à 24,2%) et ajoutée à la nouvelle circonscription de La Plaine. En désaccord avec cette proposition, les autorités de la ville et le député en place à l'époque, monsieur Pierre Gingras, ont été entendus lors des audiences publiques tenues à Saint-Jérôme en avril 2008.

Suite à cette consultation publique, la CRÉ s'est remise au travail et a élaboré une nouvelle proposition dans laquelle elle a abandonné la création de la nouvelle circonscription de La Plaine. Elle a plutôt opté pour la mise sur pied d'une circonscription appelée Repentigny qui regrouperait notamment deux villes appartenant à l'actuelle circonscription de Masson, soit Repentigny et Charlemagne. La ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour sa part, se retrouve, avec cette nouvelle proposition, dans la circonscription de Masson, en compagnie de l'ancienne ville de La Plaine et de Mascouche. La circonscription de Blainville ne serait plus constituée que des villes de Bois-des-Filion, Lorraine et, bien sûr, Blainville.

POSITION DU DÉPUTÉ

À notre humble avis, cette proposition révisée de la CRÉ, bien qu'elle réussisse à faire passer le nombre total d'électeurs de la circonscription de 60 070 (+ 29,4%) à 50 242 (+ 8,3%)², n'est pas viable et ce, pour deux raisons. La première concerne la capacité d'accueil actuelle de la circonscription de Masson redessinée et la seconde, le non-respect du concept de communauté naturelle.

¹ Le Québec comptait, en date du 20 août 2010, 5 801 375 électeurs inscrits, d'où la moyenne révisée à 46 411 électeurs par circonscription. (Source : Bureau du Directeur général des élections)

² Voir l'Annexe 1.

Capacité d'accueil actuelle de la circonscription de Masson redessinée

En regardant le tableau constituant l'Annexe 1 du présent mémoire, on peut constater que la circonscription de Masson, comprenant, selon les délimitations proposées, l'ancien secteur de La Plaine et les villes de Mascouche et de Sainte-Anne-des-Plaines, compte, en date du 20 août 2010, 55 590 électeurs. À deux ans de la potentielle mise en vigueur de la nouvelle carte électorale, cette circonscription redessinée démontre déjà un écart à la moyenne provinciale de 19,8%. Il est important de noter que dans la dernière proposition de la CRÉ, basée sur des données datant d'octobre 2008, la circonscription de Masson redécoupée comptait alors 50 308 électeurs (+11,3%). Cet essor démographique est loin d'être terminé si on se fie à l'Institut de la Statistique du Québec. En effet, ce dernier prévoit que la MRC Des Moulins (contenant notamment le secteur de La Plaine et la ville de Mascouche) connaîtra, après la MRC de Mirabel, le plus fort taux de croissance démographique au Québec d'ici 2031.³ Entre 2011 et 2021 seulement, la population de cette MRC devrait s'accroître de 30 210 habitants selon les estimations de l'Institut.⁴

Cette courbe de croissance impressionnante nous permet de croire que le seuil maximum autorisé par la loi sera rapidement dépassé et ce, probablement même avant l'adoption de la nouvelle carte électorale. En date du 20 août 2010, à elles seules, l'ancienne ville de La Plaine et Mascouche comptent 45 762 électeurs (-1,4%). Elles forment déjà un comté viable de par leur nombre d'électeurs actuels. Pourquoi leur adjoindre les 9 828 électeurs inscrits de Sainte-Anne-des-Plaines?

D'ailleurs, nous aimerions faire remarquer qu'aucune circonscription environnante n'est en mesure de se voir ajouter ces 9 828 électeurs. Qu'ils restent dans Blainville, qu'on les envoie dans Masson ou qu'on les ajoute aux circonscriptions de Rousseau, Terrebonne ou Mirabel, toutes se retrouveraient immédiatement, ou à court terme dans le cas de Masson, en situation d'exception positive.

Nous croyons que malheureusement, la situation géographique particulière de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines⁵ a joué contre elle lors de l'analyse par la CRÉ des possibilités de redécoupage dans cette région. Bien qu'en regardant la carte géographique, on soit tenté de tirer une ligne imaginaire qui la ferait entrer dans la région administrative de Lanaudière, la ville de Sainte-Anne-des-Plaines appartient bel et bien à la région administrative des Laurentides et il n'est pas souhaitable, par conséquent, qu'elle soit rattachée à une circonscription de Lanaudière.

³ Voir à l'Annexe 2 : Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031. Institut de la Statistique du Québec.

⁴ Idem

⁵ Voir la carte de l'Annexe 3.

Non-respect du concept de communauté naturelle

En raison de cette situation géographique particulière, la ville de Sainte-Anne-des-Plaines a constamment été ballottée entre les circonscriptions de Terrebonne, Prévost, Rousseau et Blainville depuis les trente dernières années alors qu'elle fait partie d'une multitude d'organismes se rattachant aux Basses-Laurentides (MRC, Conseil régional des élus, CSSMÎ et CIT, entre autres), en plus d'être desservie par le CSSS Thérèse-De Blainville et le CEGEP Lionel-Groulx. La population de Sainte-Anne-des-Plaines est en désaccord avec cette nouvelle proposition et le maire, monsieur Guy Charbonneau, nous a chargé de déposer en son nom le mémoire⁶ que vous trouverez en annexe et qui traduit bien le sentiment d'appartenance des Anneplainoises et Anneplainois envers la région des Laurentides. Nous estimons que la proposition révisée de la CRÉ d'envoyer Ste-Anne dans Masson ne respecte pas le concept de communauté naturelle, tel qu'édicté par l'article 15 de la Loi électorale.

PROPOSITIONS DU DÉPUTÉ

Comme nous l'avons démontré précédemment, cette proposition révisée ne règle en rien le problème de surpopulation dans les circonscriptions de Blainville et Masson et nous déplorons ce manque de vision à long terme de la part de la CRÉ.

Évidemment, la solution la plus appropriée, qui tiendrait notamment compte du fait que la région des Basses-Laurentides, actuellement en surplus de 20 270 électeurs et qui devrait connaître un accroissement supplémentaire de 42 500 individus d'ici 2021⁷, serait de constituer une nouvelle circonscription. Conscient qu'une telle proposition ne ferait qu'ajouter au casse-tête actuel opposant les régions éloignées aux centres urbains et ne souhaitant pas augmenter le nombre actuel de députés, nous voudrions cependant attirer l'attention des membres de la CRÉ sur une autre solution potentielle.

À la lumière du nombre d'électeurs actuellement inscrits dans chacune des circonscriptions des Basses-Laurentides⁸, nous croyons possible de répartir de façon plus uniforme les électeurs habitant cette région. En effet, en date du 20 août 2010, la circonscription de Groulx comptait 50 200 électeurs (+8,2%), celle de Mirabel, 53 323 (+14,9%), celle de Deux-Montagnes, 46 561 (+0,3%), celle d'Argenteuil, 42 171 (-9%) et celle de Blainville, 60 070 (+29,4%). En augmentant le nombre d'électeurs dans les circonscriptions d'Argenteuil et de Deux-Montagnes, en tenant compte des projections démographiques, de la localisation des quartiers déjà développés et de ceux en développement et en considérant le fait que la densification de la population peut justifier un découpage en fonction des quartiers et non plus des villes dans certains secteurs, nous pensons qu'il est possible d'arriver à une

⁶ Voir l'Annexe 4.

⁷ Voir l'Annexe 2.

⁸ Voir l'Annexe 5.

solution qui permettrait une représentation plus juste et équitable de tous les électeurs des Basses-Laurentides.

Ne désirant nullement nous substituer à la CRÉ, nous ne soumettrons ici aucune proposition de redécoupage. Nous ne pourrions d'ailleurs pas nous résoudre à suggérer le retrait d'une ville au profit d'une autre sans penser à l'impact qu'une telle décision entraînerait pour les électeurs de ces villes. Nous voulons simplement nous assurer que, suite à notre intervention, la CRÉ optera pour une solution qui permettra à la ville de Sainte-Anne-des-Plaines d'être au moins intégrée dans une circonscription appartenant à la région administrative des Laurentides, sa région d'appartenance première, à défaut de rester dans la circonscription de Blainville.

CONCLUSION

Nous sommes d'avis qu'en raison de la capacité d'accueil limitée de la nouvelle circonscription de Masson et du non-respect du concept de communauté naturelle, la proposition révisée de la CRÉ envoyant la ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans Masson n'est pas viable. Afin de réduire le nombre d'électeurs de la circonscription de Blainville, actuellement en situation d'exception positive, nous suggérons une répartition plus équitable des électeurs entre les circonscriptions des Basses-Laurentides déjà existantes. Nous sommes persuadés qu'en adoptant cette solution, les membres de la CRÉ rempliront le mandat qui leur est dévolu, à savoir établir une carte électorale qui tiendra compte à la fois du portrait actuel de la population des Basses-Laurentides ainsi que des tendances démographiques à la hausse de cette région.

Annexe 1

NOMBRE D'ÉLECTEURS* Circonscriptions actuelles

Circonscription	Ville	Nombre	Écart
Blainville	Blainville	36 225	
	Lorraine	7 013	
	Bois-des-Filion	7 004	
	Sainte-Anne-des-Plaines	9 828	
		60 070	+ 29,4%
Masson	Charlemagne	4 732	
	Mascouche	30 237	
	Repentigny	16 128	
	Terrebonne (La Plaine)	15 525	
		66 622	+ 43,5%

Circonscriptions proposées

Circonscription	Ville	Nombre	Écart
Blainville	Blainville	36 225	
	Lorraine	7 013	
	Bois-des-Filion	7 004	
		50 242	+ 8,3%
Masson	Mascouche	30 237	
	Sainte-Anne-des-Plaines	9 828	
	Terrebonne (La Plaine)	15 525	
		55 590	+ 19,8%

* Source: Bureau du Directeur général des élections, 20 août 2010

Annexe 2

DÉMOGRAPHIE

DÉJÀ
10
ans

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031

Par Dominique André et Frédéric F. Payeur

En 2031, si les tendances actuelles se prolongent, la population de 67 des 104 municipalités régionales de comté (MRC) ou territoires équivalents (TE) sera supérieure à celle qu'elle était en 2006 alors qu'elle aura diminué dans les 37 autres. Tel est le premier constat tiré de l'édition 2009 des perspectives démographiques des MRC pour la période 2006-2031.

Les MRC qui auront vu leur population s'accroître d'ici 25 ans regroupent 88 % de la population du Québec en 2006 et cette proportion passera à 90 % en 2031. La population de ces MRC aura augmenté de 1,2 million d'habitants au cours de la période, soit une progression de près de 19 %. Les 37 MRC en décroissance verront pour leur part leur population baisser de 61 000 personnes, pour une variation moyenne de -6,6 %.

Selon le scénario A - Référence, 21 MRC connaîtront un essor démographique supérieur à 25 %, dont sept atteindront plus de 35 %. Mirabel arrive en tête de liste avec une croissance attendue de près de 61 %, suivi de la MRC Les Moulins (54 %), dans Lanaudière, et

Tableau 1
Municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalents (TE) du Québec selon la croissance de la population, 2006-2031, scénario A - Référence

Taux de variation	Nombre de MRC ¹	Population		Variation 2006-2031	
	n	2006	2031	k	%
35 % et plus	7	494	738	245	49,6
De 25 à 35 %	14	1 448	1 864	416	28,7
De 15 à 25 %	17	1 016	1 219	203	20,0
De 5 à 15 %	23	3 588	3 988	401	11,2
De 0 à 5 %	6	163	167	3	2,0
Total partiel positif	67	6 709	7 976	1 267	18,9
De 0 à -5 %	17	374	365	-8	-2,3
De -5 % à -15 %	15	457	423	-34	-7,5
Moins de -15 %	5	92	74	-18	-19,4
Total partiel négatif	37	923	862	-61	-6,6
Total du Québec	104	7 632	8 838	1 207	15,8

1. Selon le découpage géographique et la toponymie en vigueur au 1^{er} janvier 2010.
Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.

Tableau 2
Municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalents (TE) du Québec présentant les plus fortes croissances et décroissances de la population au cours de la période 2006-2031, scénario A - Référence

Code	MRC ¹	Statut	Région	Population		Variation 2006-2031			
				2006	2031	MRC ¹		Région	
				k		k	%	%	
Le Québec				7 632	8 838	1 207	15,8		
Plus forts taux									
74	Mirabel	TE	Laurentides	35	57	21	60,8	34,0	
64	Les Moulins	MRC	Lanaudière	130	201	70	53,9	37,9	
71	Vaudreuil-Soulanges	MRC	Montréal	122	186	64	52,5	21,5	
75	La Rivière-du-Nord	MRC	Laurentides	103	151	48	46,7	34,0	
63	Montcalm	MRC	Lanaudière	43	63	20	45,3	37,9	
Plus faibles taux									
92	Maria-Chapdelaine	MRC	Saguenay-Lac-Saint-Jean	26	22	-4	-16,4	-7,0	
95	La Haute-Côte-Nord	MRC	Côte-Nord	12	10	-2	-18,4	-11,6	
96	Manicouagan	MRC	Côte-Nord	33	27	-6	-19,5	-11,6	
982	Basse-Côte-Nord	TE	Côte-Nord	6	4	-1	-20,0	-11,6	
991	Jamésie	TE	Nord-du-Québec	15	11	-4	-25,2	6,8	

1. Selon le découpage géographique et la toponymie en vigueur au 1^{er} janvier 2010.
Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.

Québec

Annexe 2 (suite)

Évolution de la population des municipalités régionales de comté (MRC) et des territoires équivalents (TE) du Québec, 2006-2031, scénario A - Référence

Code	MRC ¹ ou TE	Statut	Population					Variation	
			2006	2011	2016	2021	2026	2031	2006-2031
n									
08 - Abitibi-Témiscamingue									
85	Témiscamingue	MRC	17 084	16 524	16 323	16 195	16 073	15 910	-6,9
86	Rouyn-Noranda	TE	40 253	40 708	40 570	40 414	40 248	39 951	-0,8
87	Abitibi-Ouest	MRC	20 895	20 430	19 924	19 503	19 062	18 581	-11,1
88	Abitibi	MRC	24 443	24 502	24 328	24 180	23 981	23 666	-3,2
89	La Vallée-de-l'Or	MRC	42 199	42 875	43 031	43 163	43 138	42 891	1,6
09 - Côte-Nord									
95	La Haute-Côte-Nord	MRC	12 352	11 711	11 222	10 829	10 456	10 077	-18,4
96	Manicouagan	MRC	33 241	31 772	30 268	28 987	27 846	26 754	-19,5
971	Sept-Rivières	MRC	35 016	35 358	35 201	34 871	34 406	33 842	-3,4
972	Caniapiscau	MRC	3 992	4 044	4 036	3 984	3 913	3 840	-3,8
981	Minganie	MRC	6 403	6 349	6 369	6 398	6 405	6 372	-0,5
982	Basse-Côte-Nord	TE	5 553	5 284	5 037	4 819	4 624	4 444	-20,0
10 - Nord-du-Québec									
991	Jamésie	TE	14 984	14 186	13 252	12 460	11 784	11 203	-25,2
992	Kativik	TE	10 955	11 860	12 324	12 588	12 719	12 770	16,6
993	Eeyou Istchee ²	TE	14 333	15 922	17 061	17 913	18 545	19 033	32,8
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine									
01	Les Îles-de-la-Madeleine	TE	13 163	13 295	13 389	13 518	13 613	13 625	3,5
02	Le Rocher-Percé	MRC	18 464	17 901	17 613	17 418	17 235	16 984	-8,0
03	La Côte-de-Gaspé	MRC	17 941	17 693	17 353	17 079	16 835	16 554	-7,7
04	La Haute-Gaspésie	MRC	12 356	12 154	12 036	11 961	11 889	11 780	-4,7
05	Bonaventure	MRC	17 986	17 883	17 839	17 905	17 951	17 871	-0,6
06	Avignon	MRC	15 248	15 595	16 079	16 527	16 885	17 095	12,1
12 - Chaudière-Appalaches									
17	L'Islet	MRC	18 950	18 487	18 023	17 632	17 242	16 771	-11,5
18	Montmagny	MRC	23 288	22 855	22 637	22 430	22 192	21 860	-6,1
19	Bellechasse	MRC	33 673	33 911	34 499	35 122	35 576	35 738	6,1
26	La Nouvelle-Beauce	MRC	31 752	33 473	35 067	36 412	37 395	37 953	19,5
27	Robert-Cliche	MRC	18 919	18 950	18 936	18 930	18 849	18 667	-1,3
28	Les Etchemins	MRC	17 671	17 358	17 277	17 242	17 177	17 019	-3,7
29	Beauce-Sartigan	MRC	50 084	51 216	52 100	52 765	53 142	53 162	6,1
31	Les Appalaches	MRC	43 514	43 134	42 958	42 817	42 565	42 107	-3,2
33	Lotbinière	MRC	27 637	28 701	29 816	30 819	31 572	31 989	15,7
251	Lévis	TE	131 467	139 689	146 024	151 105	154 829	156 839	19,3
13 - Laval									
65	Laval	TE	372 410	401 870	425 524	445 497	463 547	478 887	28,6
14 - Lanaudière									
52	D'Aulnay	MRC	40 647	42 840	44 846	46 886	48 656	50 016	23,0
60	L'Assomption	MRC	110 798	120 785	128 292	135 332	141 789	146 874	32,6
61	Joliette	MRC	58 799	62 537	66 487	70 323	73 901	77 017	31,0
62	Matawinie	MRC	49 958	51 971	54 291	56 700	58 904	60 673	21,4
63	Montcalm	MRC	43 090	48 039	52 639	56 734	60 060	62 598	45,3
64	Les Moulins	MRC	130 475	150 381	166 499	180 591	192 260	200 850	53,9

Annexe 2 (suite)

Évolution de la population des municipalités régionales de comté (MRC) et des territoires équivalents (TE) du Québec, 2006-2031, scénario A - Référence

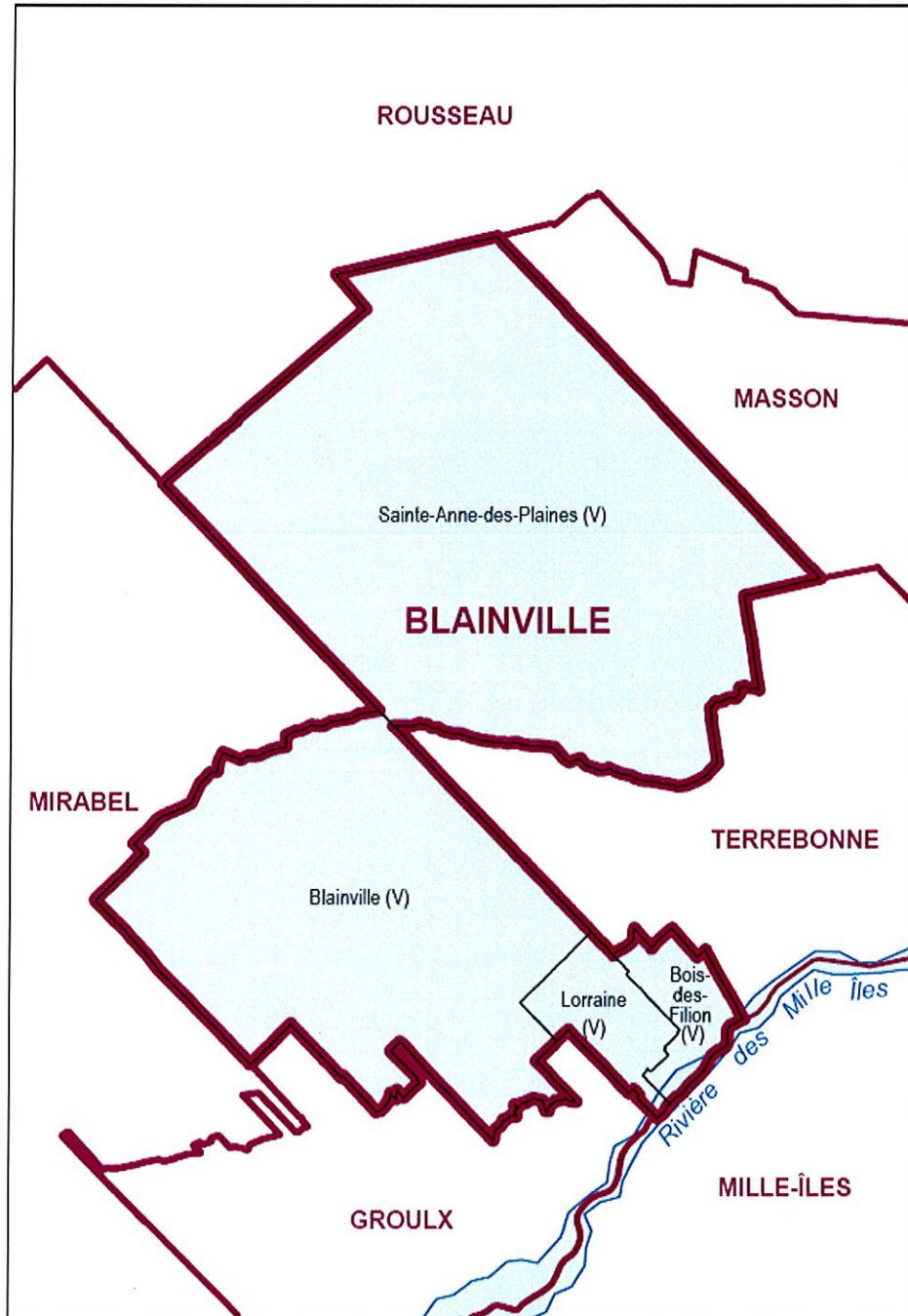
Code	MRC ¹ ou TE	Statut	Population						Variation 2006-2031
			2006	2011	2016	2021	2026	2031	
			n						%
15 - Laurentides									
72	Deux-Montagnes	MRC	89 712	96 591	103 279	109 600	115 157	119 544	33,3
73	Thérèse-De Blainville	MRC	144 890	154 903	163 533	171 879	179 766	186 246	28,5
74	Mirabel	TE	35 309	41 574	46 702	51 051	54 437	56 786	60,8
75	La Rivière-du-Nord	MRC	102 723	114 365	124 988	134 826	143 551	150 708	46,7
76	Argenteuil	MRC	30 166	31 426	32 909	34 464	35 921	37 140	23,1
77	Les Pays-d'en-Haut	MRC	36 762	40 086	43 098	45 827	48 124	49 909	35,8
78	Les Laurentides	MRC	43 198	45 916	48 850	51 545	53 806	55 560	28,6
79	Antoine-Labelle	MRC	35 635	35 966	36 690	37 543	38 287	38 825	9,0
16 - Montérégie									
46	Brome-Missisquoi	MRC	52 826	55 429	59 096	62 675	65 697	68 013	28,7
47	La Haute-Yamaska	MRC	80 410	85 312	89 286	92 896	96 037	98 439	22,4
48	Acton	MRC	15 408	15 595	15 987	16 359	16 662	16 872	9,5
53	Pierre-De Saurel	MRC	50 134	50 590	51 534	52 536	53 364	53 864	7,4
54	Les Maskoutains	MRC	81 362	83 600	86 519	89 326	91 832	93 853	15,4
55	Rouville	MRC	31 698	34 161	36 303	38 226	39 837	41 059	29,5
56	Le Haut-Richelieu	MRC	109 940	116 869	123 460	129 532	134 783	138 819	26,3
57	La Vallée-du-Richelieu	MRC	107 951	117 271	124 947	131 533	136 891	140 397	30,1
58	Longueuil	TE	388 822	400 633	409 919	418 253	426 278	433 157	11,4
59	Lajemmerais	MRC	70 629	73 568	76 611	79 271	81 449	82 769	17,2
67	Roussillon	MRC	161 151	172 137	179 842	186 547	192 409	196 754	22,1
68	Les Jardins-de-Napierville	MRC	24 394	26 308	27 803	29 161	30 320	31 201	27,9
69	Le Haut-Saint-Laurent	MRC	25 036	24 999	25 329	25 781	26 234	26 604	6,3
70	Beauharnois-Salaberry	MRC	61 163	62 631	64 868	67 313	69 717	71 848	17,5
71	Vaudreuil-Soulanges	MRC	122 089	140 288	154 937	167 451	178 062	186 213	52,5
17 - Centre-du-Québec									
32	L'Érable	MRC	23 256	22 703	22 412	22 214	22 024	21 772	-6,4
38	Bécancour	MRC	18 907	19 282	19 657	20 038	20 315	20 431	8,1
39	Arthabaska	MRC	66 774	69 389	71 421	73 173	74 529	75 297	12,8
49	Drummond	MRC	93 880	98 955	103 487	107 456	110 708	113 089	20,5
50	Nicolet-Yamaska	MRC	23 109	22 778	22 761	22 883	23 003	23 019	-0,4

1. Selon le découpage géographique et la toponymie en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

2. Nouveau toponyme officiel à venir.

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.

Annexe 3



Annexe 4



Mémoire

sur la proposition

de modification

de la carte électorale

*Les citoyens de Sainte-Anne-des-Plaines
refusent d'être transférés
dans le comté de Masson*

Présenté par
la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Septembre 2010

Une proposition inacceptable

La Commission de la représentation électorale du Québec se propose de transférer la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines de l'actuel comté de Blainville au nouveau comté de Masson, où elle se retrouverait avec la Ville de Mascouche et la partie de la Ville de Terrebonne qui formait autrefois la Ville de La Plaine.

Or, selon nous, il s'agit d'un simple exercice de calculatrice fait à distance par des personnes qui n'ont pas mis les pieds sur le terrain. Heureusement, la Loi électorale prévoit que la commission doit prendre en considération d'autres critères relatifs aux communautés naturelles et, dans notre cas, ces critères sont très importants.

Sainte-Anne-des-Plaines n'est pas un yo-yo!

Sainte-Anne-des-Plaines est unique et spéciale, d'abord, par sa situation géographique particulière. C'est un vaste territoire avec une densité de population somme toute modeste. Sa population urbaine est fortement concentrée dans un noyau urbain au milieu d'un très grand territoire agricole. Elle constitue donc un groupe homogène, facile à déplacer, du moins... sur papier.

C'est probablement pour cette raison que nous avons été constamment ballottés d'un comté à l'autre au gré des différentes réformes de la carte électorale depuis 30 ans. Après avoir fait partie du comté de Prévost dans les années 70, du comté de Rousseau dans les années 80, du comté de Terrebonne dans les années 90 et du comté de Blainville depuis les années 2000, voilà que l'on veut à nouveau nous déménager dans le nouveau comté de Masson.

La présente proposition de découpage isole la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

Dans l'actuel comté de Blainville, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines partage avec les autres municipalités : la même MRC, la CRÉ (Conseil régional des élus) des Laurentides, la même commission scolaire, le même commissariat industriel et le même conseil intermunicipal de transport. Ce n'est pas un hasard.

Cette cohésion découle de notre appartenance naturelle à la grande région de Sainte-Thérèse et des Basses-Laurentides, et ce, depuis toujours. Les services gouvernementaux dont bénéficie notre population tels que le CLSC ou le CEGEP sont eux aussi en lien avec cette région. Cet état de fait a été reconnu en 1992 avec la création du comté de Blainville.

Pire encore, la proposition actuelle ne tient pas compte de l'imbroglio administratif qu'elle créerait avec la coexistence, au sein du même comté, de multiples entités administratives. En effet, avec la présente proposition, Sainte-Anne-des-Plaines se retrouverait dans la région administrative de Lanaudière et des villes de la MRC des Moulins avec lesquelles nous n'avons aucun lien administratif. Nous serions le chien dans le jeu de quilles, sans influence et surtout sans aucune importance.

Et l'intérêt des citoyens dans tout cela?

Ne vous demandez pas pourquoi les citoyens sont si apathiques envers la politique. Le désintéressement des électeurs que l'on ne peut que constater, n'est sûrement pas étranger au fait qu'ils ne s'y retrouvent tout simplement plus dans les nombreux déménagements de comtés dont la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a fait les frais depuis 30 ans. Comment inciter les gens à s'intéresser aux problèmes d'un comté quand on en change d'une élection à une autre ? Comment inciter les gens à s'intéresser et à s'impliquer dans la vie politique lorsque, d'une élection à une autre, notre député et les municipalités qu'il représente ne sont plus les mêmes?

Et de surplus, avec l'explosion démographique que connaissent les villes de Mascouche et de Terrebonne, comme le dit l'actuel député de Blainville, Monsieur Daniel Rathé : *«Avant même l'adoption de la carte électorale qui sera utilisée de 2012 à 2022, la circonscription de Masson a des chances de se retrouver en situation d'exception avec l'ajout de Sainte-Anne»*. Et on devra encore, à nouveau, changer de comté.

Les devoirs ont été mal faits, il faut recommencer

Actuellement regroupées dans les comtés de Groulx et de Blainville, les villes de la MRC Thérèse-De Blainville constituent un exemple de concertation et de cohésion, et ce, dans tous les domaines.

Il est primordial que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines puisse continuer d'être regroupée dans un comté formé de municipalités de cette MRC ou, à tout le moins, de la même région administrative afin de pouvoir défendre des intérêts communs et être représentée par un député œuvrant dans le même sens. Le comté de Blainville correspond en tous points à ces attentes.

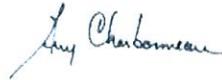
Il est inacceptable de placer Sainte-Anne-des-Plaines dans la région administrative de Lanaudière qui, bien que voisine, ne représente aucunement nos habitudes de vie sociale, voire même de commerce. Et ce, c'est sans parler des différents centres de services qui nous ont été désignés par les autorités gouvernementales elles-mêmes.

En conclusion

Nous insistons sur le fait que Sainte-Anne-des-Plaines n'entretient aucun lien administratif avec la région de Lanaudière. Nous n'avons donc aucun sentiment d'appartenance à cette région et il sera difficile, tant au député qu'aux citoyens situés dans deux régions administratives distinctes, de développer une certaine cohésion. Comment gérer un comté sans un minimum de concertation et de cohésion?

Pour toutes les raisons que nous avons énumérées, nous demandons à la Commission de la représentation électorale de modifier son projet de réforme pour tenir compte des populations locales et de leurs affinités naturelles et historiques. La présente proposition ne nous habille d'aucune manière.

Respectueusement soumis, au nom de toutes les Anneplainoises et de tous les Anneplainois.



Guy Charbonneau, maire
Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Annexe 5

RÉPARTITION DES ÉLECTEURS* BASSES-LAURENTIDES

Circonscription	Ville	Nombre	Écart
Blainville	Blainville	36 225	
	Lorraine	7 013	
	Bois-des-Filion	7 004	
	Sainte-Anne-des-Plaines	9 828	
		60 070	+ 29,4%
Groulx	Boisbriand	18 788	
	Rosemère	10 711	
	Ste-Thérèse	20 701	
		50 200	+ 8,2%
Mirabel	Kanesatake	341	
	Mirabel	28 567	
	Oka	2 820	
	Pointe-Calumet	4 698	
	Saint-Joseph-du-Lac	4 464	
	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	11 080	
	Saint-Placide	1 353	
		53 323	+ 14,9%
Deux-Montagnes	Saint-Eustache	33 600	
	Deux-Montagnes	12 961	
		46 561	+ 0,3%
Argenteuil	Arundel	476	
	Barkmere	30	
	Brownsburg-Chatham	5 515	
	Gore	1 352	
	Grenville	1 192	
	Grenville-sur-la-Rouge	2 235	
	Harrington	713	
	Lac-des-Seize-lès	198	
	Lachute	9 809	
	Mille-Isles	1 168	
	Montcalm	468	
	Morin-Heights	3 130	
	Saint-Adolphe-d'Howard	2 891	
	Saint-André-d'Argenteuil	2 526	
	Saint-Colomban	9 001	
Wentworth	400		
Wentworth-Nord	1 086		
	42 190	- 9,1%	

*Source: Bureau du Directeur général des élections, 20 août 2010